ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

~~AB~~ nº 28.

L'Academie nous a chargé d'examiner des mémoires imprimés de M. Samoilowitz pour sçavoir s'ils meritent le titre d'associé qu'il ~~la prie de lui accorder~~ désire. avant de dire ce que nous pensons sur les ouvrages, nous croyons devoir rappeller à l'Academie que lorsqu'elle l'a nommé son correspondant, ce n'a point été pour recompenser des travaux destinés particulierement pour elle, mais parce qu'il lui a fait présent d'un exemplaire de ces memes dissertations imprimées, et parce qu'elle esperoit qu'il lui communiqueroit les faits importans qu'il pourroit observer. Depuis son admission, il ne lui a point fait part d'aucune observation, il n'a point eu aucune correspondance avec elle, il ne paroit pas même qu'il ait rien publié de nouveau.

C'est donc sur ses anciennes productions déja recompensées qu'il faut encore apprecier M. Sa. Mais elles sont connues de l'Academie ces productions. la plupart ont été analysées par le commissaire des extraits. on peut se rappeller qu'elles presentent trois points capitaux, la contagion de la peste par le seul contact, les frictions glaciales proposées contre cette maladie, et l'inoculation du virus pestilentiel. M. Sa. prouve très bien que la peste se communique par le contact; mais il ne prouve pas également que cette voie soit exclusive. Les frictions glaciales jugées *à priori* ne paroissent pas infiniment propres à dénaturer le virus pestilentiel. tant qu'il existe dans un sujet, il semble devoir y conserver son caractere,

ARC 4
nº 58 (1) CHOPART

jusqu'à ce que les forces de l'économie animale l'ayent ou dénaturé ou chassé au dehors par des anthrax ou des bubons. L'inoculation du virus pestilential est une de ces idées extraordinaires qui trouveroit à peine des approbateurs, meme après les succès de cette pratique appliquée à diverses épidémies pestilentielles. D'après ces considerations nous suspendons notre jugement sur le merite de ces dissertations.

Quant à la demande de M. S. Nous devons aux associés que l'Académie s'est donnée, nous devons aux membres qui la composent de ne placer à leur côté que des hommes d'une considération distinguée. Nous ignorons quelle est l'étendue de celle dont peut jouir M. Sa. Sa manière d'etre a quelque chose d'extraordinaire qu'on ne peut comparer qu'à ses propres ouvrages. à cet egard nous n'avons aucun renseignement à fournir à l'Académie; mais nous pensons qu'il seroit de sa prudence de prendre sur ce correspondant les informations les plus positives.

11 janvier 1787. Peyrilhe

Chopart

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Classeur Administration